

	
Délégation n° 6	Conseil Municipal du Jeudi 15 Décembre 2022
Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires
<p>Le Lundi cinq décembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-right: 20px;"> <p>Date de convocation : 05/12/2022 Membres présents : 20 Membres ayant donné pouvoir : 9 Membre(s) excusé(s) : 2 Membre(s) non excusé(s) : 2 Nombre de votants : 29</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Affiché le 19/12/2022</p> </div> <p><b>Présents :</b> Monsieur Franck TINDILLET, <b>Maire</b>, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, <b>Adjoint</b>, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Madame DELSAUX Dominique à Monsieur Franck TINDILLER, Madame PREUVOST Coralie à Monsieur LANQUETIN Charles, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame BEURAIN Christelle, Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur HURTREL Grégory à Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur BAILLET Robert à Monsieur BAILLET Sébastien, Madame Gosselin Justine à Madame NEMPONT Marine</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b> Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, Madame GOLDSTEIN Anne-Marie</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p><b>Votants : 29</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame ELYSE Andréa</p> <p><b>Objet :</b> Autorisation de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2023 – Budget Principal</p>	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint	
Synthèse de la délibération :	Autorisation de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2023 – Budget Principal

**Vu** l'article 7 modifié de la loi 82.213 du 2 mars 1982 permettant au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal et jusqu'à adoption du budget, d'engager, de liquider

et mandater des dépenses d'investissement, les crédits correspondants étant inscrits au budget lors de son adoption et ce, dans la limite d'un quart des crédits ouverts l'année précédente,

**Considérant** la Commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 5 Décembre 2022,

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux de conformité au centre nautique, des travaux pour le poste de police à la gare, la réfection de la façade et la consolidation du clocher, la création d'un colombarium, la réfection de la passerelle, la requalification des abattoirs et les travaux de la caserne de gendarmerie.

**Considérant** la nécessité de prévoir des crédits pour les études énergétiques sur les bâtiments, le projet cité maritime, et les prestations de maîtrise d'ouvrage pour le chauffage,

**Considérant** la nécessité de verser une subvention d'investissement à la Caisse d'Allocations Familiales suite à la délibération du 12 Septembre 2022,

**Considérant** la nécessité d'engager au plus vite l'achat de diverses fournitures, de mobilier, de matériel informatique et logiciel,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide** d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes et à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2023.

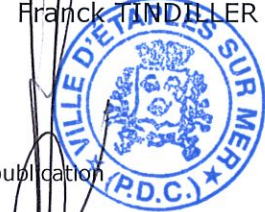
COMPTE BUDGETAIRE		LIBELLE	MONTANT
2031	020	FRAIS ETUDES	100 000.00 €
2051	020	CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	3 000.00 €
2138	020	AUTRES CONSTRUCTIONS	200 000.00 €
2151	020	RESEAUX DE VOIRIE	300 000.00 €
2183	020	MATERIEL INFORMATIQUE	6 000.00 €
2184	020	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILEIR	5 000.00 €
2188	020	AUTRES IMMOBILISATION S CORPORELLES	4 000.00 €
2135	020	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	100 000.00 €
2318	020	IMMOBILISATION CORPORELLES EN COURS	500 000.00 €
20422	020	SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVES	400 000.00 €

		BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	
		<b>TOTAL =</b>	1 618 000.00 €

La délibération est adoptée par 28 voix pour et 1 contre.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

